

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Temati FOS-STIK

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|  |   |
|--|---|
| Nom du produit                         | Temati FOS-STIK   |
| Taille du récipient                    | 500ml   |
| Indications sur l'enregistrement REACH | Tous les produits chimiques utilisés dans ce produit ont été inscrits en vertu de REACH, si nécessaire. |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif. Utilisez uniquement comme indiqué.

Utilisations déconseillées Polychlorure de vinyle souple

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Temati  
Rijnland 2  
1948RL Beverwijk  
Netherlands  
www.temati.com  
  
T: +31 251 229 172  
F: +31 251 212 380  
E: temati@temati.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Temati +31 251 229 172 (Mon-Fri 09:00-17:00)

Numéro d'appel d'urgence national EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE CENTRE ANTI-POISON LE PLUS PROCHE / 112. ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7). Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

## Temati FOS-STIK

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Mentions de danger</b>        | <p>H222 Aérosol extrêmement inflammable.</p> <p>H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>  |
| <b>Mentions de mise en garde</b> | <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> |
| <b>Contient</b>                  | ACÉTONE, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane   |

### 2.3. Autres dangers

Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

|  |  |
|--|--|
| <b>GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (&lt;0.1% 1,3-BUTADIÈNE)</b> | <b>30-60%</b>  |
| Numéro CAS: 68476-85-7                                   | Numéro CE: 270-704-2                                 |
| <b>Classification</b>                                    |  |
| Gaz Infl. 1A - H220                                      |  |
| Press. Gas (Liq.) - H280                                 |  |
| <b>ACÉTONE</b>   | <b>10-30%</b>  |
| Numéro CAS: 67-64-1                                      | Numéro CE: 200-662-2                                 |
|  | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX |
| <b>Classification</b>                                    |  |
| Flam. Liq. 2 - H225                                      |  |
| Eye Irrit. 2 - H319                                      |  |
| STOT SE 3 - H336   |  |

## Temati FOS-STIK

|   |                      |  |
|---|----------------------|--|
| <b>Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, &lt;5% n-hexane</b> |                      | <b>10-30%</b>  |
| Numéro CAS: —   | Numéro CE: 921-024-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-XXXX |
| <b>Classification</b>   |                      |  |
| Flam. Liq. 2 - H225   |                      |  |
| Skin Irrit. 2 - H315  |                      |  |
| STOT SE 3 - H336  |                      |  |
| Asp. Tox. 1 - H304  |                      |  |
| Aquatic Chronic 2 - H411  |                      |  |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Information générale</b>       | Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.   |
| <b>Inhalation</b>                 | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.                 |
| <b>Ingestion</b>                  | Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.   |
| <b>Contact cutané</b>             | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.   |
| <b>Contact oculaire</b>           | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières. |
| <b>Protection des secouristes</b> | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Information générale</b> | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peut entraîner des problèmes de santé permanents  |
| <b>Inhalation</b>           | Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort. |
| <b>Ingestion</b>            | L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.  |
| <b>Contact cutané</b>       | Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Il peut y avoir des irritations et des rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Irritant pour les yeux.  |

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Temati FOS-STIK

**Indications pour le médecin** Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes suivants peuvent apparaître: nausées, maux de tête, des étourdissements, toux, difficulté à respirer.

**Traitements particuliers** En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Fumée âcre ou vapeurs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

**Pour les non-secouristes** Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

**Pour les secouristes** Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir les déversements à l'une digue. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Temati FOS-STIK

**Méthodes de nettoyage** Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Eviter le contact de l'eau avec du produit déversé ou des conteneurs qui fuient. Approcher le déversement contre le vent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

**Classe de stockage** Aérosol extrêmement inflammable

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

## Temati FOS-STIK

|             |  |
|-------------|--|
| <b>DNEL</b> | Travailleurs - Cutanée; Long terme : 186 mg/kg/jour<br>Travailleurs - Inhalatoire; Court terme : 2420 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 1210 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Ingestion; Long terme : 62 mg/kg/jour<br>Consommateur - Cutanée; Long terme : 62 mg/kg/jour<br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 200 mg/m <sup>3</sup> |
| <b>PNEC</b> | eau douce; 10.6 mg/l<br>eau de mer; 1.06 mg/l<br>rejet intermittent; 21 mg/l<br>Sédiments (eau douce); 30.4 mg/kg/jour<br>Sédiments (eau de mer); 3.04 mg/kg/jour<br>Sol; 33.3 mg/kg/jour<br>Station d'épuration des eaux usées; 100 mg/l  |

### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

|             |  |
|-------------|--|
| <b>DNEL</b> | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg p.c. /jour<br>Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 773 mg/kg p.c. /jour<br>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg p.c. /jour<br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2035 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 608 mg/m <sup>3</sup> |
|-------------|--|

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. S'assurer que le flux d'air est dirigé à l'écart du travailleur. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

### Protection individuelle

Porter des vêtements de protection.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

### Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. (PE/PA/PE), 2.5mil (0.06mm), >480 min. Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément.

### Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

## Temati FOS-STIK

|   |   |
|---|---|
| <b>Mesures d'hygiène</b>  | Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.  |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Lors de la pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX. |
| <b>Risques thermiques</b>   | Le spray s'évaporera et refroidira rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.  |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.   |

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| <b>Aspect</b>  | Aérosol.  |
| <b>Couleur</b>   | Ambré.  |
| <b>Odeur</b>   | Acétone. Cétonique.   |
| <b>Seuil olfactif</b>  | Absence de données.   |
| <b>pH</b>  | Insoluble dans l'eau.   |
| <b>Point de fusion</b>   | Aucune information requise.   |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | Gaz de pétrole liquéfiés: -40 to -2°C<br>Acétone: 56°C<br>Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane: 75 to 93°C  |
| <b>Point d'éclair</b>  | Une méthode de point d'éclair n'est pas disponible, mais le principe composante dangereuse, le propulseur a un point d'éclair <-60°C avec des limites d'inflammabilité de volume supérieur de 10.9% et 1.4% volume inférieur. |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | Non disponible.   |
| <b>Facteur d'évaporation</b>   | Non disponible.   |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>  | Aucune information requise.   |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Non disponible.   |
| <b>Autre inflammabilité</b>  | Pas de données de test particulières disponibles.   |
| <b>Pression de vapeur</b>  | 5 bar @ 20°C<br>8 bar @ 50°C  |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Non disponible.   |
| <b>Densité relative</b>  | Liquide: 0.84 @ 20°C  |
| <b>Densité apparente</b>   | Non applicable.   |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Insoluble dans l'eau.   |
| <b>Coefficient de partage</b>  | Non disponible.   |

## Temati FOS-STIK

|   |   |
|---|---|
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>      | Gaz de pétrole liquéfiés: 365°C   |
| <b>Température de décomposition</b>           | Non disponible.   |
| <b>Viscosité</b>                              | Liquide: 50 - 150 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C   |
| <b>Propriétés explosives</b>                  | Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.     |
| <b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b> | Oui Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. |
| <b>Propriétés comburantes</b>                 | Ne répond pas aux critères de classification des comburants.                              |

### 9.2. Autres informations

|                                   |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| <b>Taille de particules</b>       | Aucune information requise. |
| <b>Composé organique volatile</b> | 540g/l                      |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>Réactivité</b> | Stable dans les transport ou les conditions de stockage recommandées.. |
|-------------------|--|

### 10.2. Stabilité chimique

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Stabilité chimique</b> | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Très volatile. |
|---------------------------|---|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|   |  |
|---|--|
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Ne polymérisera pas. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. |
|---|--|

### 10.4. Conditions à éviter

|                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Conditions à éviter</b> | Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées. |
|----------------------------|---|

### 10.5. Matières incompatibles

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Matières incompatibles</b> | Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes. |
|-------------------------------|---|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Résumé</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------|--|

#### Toxicité aiguë - cutanée

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Résumé</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------|--|

#### Toxicité aiguë - inhalation

|               |  |
|---------------|--|
| <b>Résumé</b> | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
|---------------|--|

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

|               |                                  |
|---------------|----------------------------------|
| <b>Résumé</b> | Provoque une irritation cutanée. |
|---------------|----------------------------------|



## Temati FOS-STIK

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Résumé** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Résumé** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

**Effets toxicologiques** Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Non applicable.

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Non applicable.

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> >20 mg/l, Inhalatoire, Rat

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non irritant.

#### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Non sensibilisant.

#### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant.

## Temati FOS-STIK

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction - développement** Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

**Contact cutané** Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.

**Voie d'exposition** Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

## ACÉTONE

**Effets toxicologiques** La toxicité de cette substance a été évaluée lors de l'enregistrement REACH.

### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 800,0

**Espèces** Rat

**ETA orale (mg/kg)** 5 800,0

### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 7 400,0

**Espèces** Lapin

**ETA cutanée (mg/kg)** 7 400,0

### Toxicité aiguë - inhalation

## Temati FOS-STIK

**Toxicité aiguë inhalation** 76,0  
(CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)

**Espèces** Rat

**ETA inhalation (vapeurs** 76,0  
**mg/l)**

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Non sensibilisant. Cobaye

### Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Mutation génique: Négatif.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Essai du micronoyau: Négatif.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEL 900 mg/kg/90d bw/d, Orale, Rat  
NOAEC 22500 mg/m<sup>3</sup>/8w, Inhalatoire, Rat

### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

#### Toxicité aiguë - orale

**Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 5 000,0

**Espèces** Rat

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)** 2 000,0

**Espèces** Lapin

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l)** 20,0

**Espèces** Rat

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

## Temati FOS-STIK

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### Informations écologiques sur les composants

#### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

**Écotoxicité** Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations écologiques sur les composants

#### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

## Temati FOS-STIK

**Toxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Très volatile.

### ACÉTONE

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 8800 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** NOEC, 8 heures: 530 mg/l/8 d, Algues

**Toxicité aiguë - terrestre** DL<sub>50</sub>, 48 heures: 0.1 - 1 mg/cm<sup>2</sup>, Eisenia Fetida (ver de terre)

#### Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

#### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, : 10-100 mg/l, Poissons  
NOEC, : 1-10 mg/l, Poissons

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CL<sub>50</sub>, : 1-10 mg/l, TISBE Marine copepod  
NOEC, : 0.1-1 mg/l, TISBE Marine copepod

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CL<sub>50</sub>, : 10-100 mg/l, Algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations écologiques sur les composants

#### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### ACÉTONE

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

**Biodégradation** Eau - Dégradation >60: 28 jours

#### Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

**Persistance et dégradabilité** La substance est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Non disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

#### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

## Temati FOS-STIK

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

### ACÉTONE

**Potentiel de bioaccumulation** FBC 3

### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

**Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Coefficient de partage** log Pow: 3.4 - 5.2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Facilement absorbé sol

#### Informations écologiques sur les composants

### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

**Mobilité** Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### ACÉTONE

**Mobilité** Mobile.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

### GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS (<0.1% 1,3-BUTADIÈNE)

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### ACÉTONE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

### Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

**Autres effets néfastes** Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Temati FOS-STIK

|   |   |
|---|---|
| <b>Information générale</b>               | S'assurer que les contenants sont vides avant rejet (risque d'explosion) Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères   |
| <b>Méthodes de traitement des déchets</b> | Ne pas percer ou incinérer, même vide. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. |
| <b>Classe déchet</b>                      | Aérosol plein ou partiellement vide: 16 05 04, Aérosol vide: 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux), Aérosol vide: 15 01 04 (Contenant des résidus non dangereux).  |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions des quantités limitées de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport des aérosols de moins de 1L emballés dans des cartons de moins de 30kg poids brut d'être exemptés de contrôle, à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences des règlements, pour montrer qu'ils sont transportés en quantités limitées. Aérosols non emballés doivent montrer ce qui suit.

#### 14.1. Numéro ONU

|                  |      |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1950 |
| N° ONU (IMDG)    | 1950 |
| N° ONU (ICAO)    | 1950 |

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (IMDG)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ICAO)    | AEROSOLS |
| Nom d'expédition (ADN)     | AEROSOLS |

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|                      |      |
|----------------------|------|
| Classe ADR/RID       | 2,5F |
| Étiquette ADR/RID    | 2.1  |
| Classe IMDG          | 2.1  |
| Classe/division ICAO | 2.1  |

#### Étiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## Temati FOS-STIK

**Groupe de séparation des matières du code IMDG** SG69, SW1, SW22

**EmS** F-D, S-U

**Catégorie de transport ADR** 2

**Code de restriction en tunnels** (D)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II.

**Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)** Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

**Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)** Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008** Aerosol 1 - H222, H229: Eléments de preuve.  
Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, STOT SE 3 - H336, Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.

**Publié par** Département technique

**Date de révision** 02/08/2022

**Révision** 10.1

**Remplace la date** 15/12/2021

**Numéro de FDS** 22063

**Mentions de danger dans leur intégralité** H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



## Temati FOS-STIK

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.